

STRATEGIE DE RELOCALISATION ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE (2025/2029)

Renforcer l'économie agricole et la capacité alimentaire du territoire en diversifiant ses activités dans une approche durable

CONSTATS	ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
Partagés en commission Agriculture 19/12/23 & 06/03/25 + 10/04/25	Partagés 16/05/24 + SCoT	Objectifs concrets à atteindre "SMART" Partagés en commission le 03/12/24 et transcrits dans les documents du SCoT (PAS & DOO)	A poursuivre ou à mettre en œuvre Partagées le 06/05/25, validées le 24/06/25 puis précisées (portage) le 02/10/25 P : prescription dans le SCoT ; R : recommandation dans le SCoT

167 ha d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) consommés entre 2011 et 2021 dont 100 ha à destination de l'habitat et 67 ha à destination des activités et équipements (<i>hors Lyon Turin</i>) Du foncier morcelé et des pressions externes - d'autonomie fourragère : 50% en 2023 / 75% en 2015	Préservation et reconquête des surfaces agricoles	Préserver les surfaces agricoles exploitées	
		Conserver des unités foncières fonctionnelles (éviter le mitage, garantir la vocation agricole du foncier autour des exploitations...)	Identification et préservation des continuités fonctionnelles (P42) Pâture à proximité des bâtiments (tènement dont une partie est à moins de 300 m d'un bâtiment d'exploitation) classé en surface stratégique de niveau 1 (P39)
		Préserver les accès aux terres agricoles (praticabilité des voiries pour engins agricoles et troupeaux)	Maintien d'un angle d'ouverture entre bâtiment et parcelles exploitées (P42)
		Maintenir le foncier mécanisable pour les productions alimentaires et les besoins en fourrage	Surfaces labourable et fauchable classées en surface stratégique de niveau 1 (P39)
		Préserver les espaces agricoles stratégiques	Identification, quantification et qualification des espaces agricoles stratégiques (P40)
			Concertation (profession agricole et acteurs locaux) pour élaborer un diagnostic agricole précisant enjeux et espaces agricoles à pérenniser et protéger (P40)
			Zonage approprié, de préférence agricole (P40)
		Reconquérir les terres agricoles	
		Remettre en culture des espaces agricoles en friche et des accrues forestières	Identification des secteurs « agricolables » dans les documents d'urbanisme locaux selon les données fournies par la Chambre d'Agriculture (P41)
			Zonage A maintenu dans les PLU (P41)
		Reconnaître l'aspect nourricier des jardins potagers qui remplissent une double fonction alimentaire et sociale	Identification des jardins en cohérence avec la démarche ERC / connaître, quantifier, qualifier lors des diagnostics agricoles (P41)
			Zonage A dans les documents d'urbanisme (et pas Nj) dans les PLU (P41)
		Agir collectivement pour la préservation du foncier agricole	Veille et proactivité sur les opportunités foncières
			Formalisation du fonctionnement du Comité Local d'Installation Foncier (CLIF) et de son processus de communication afin de transmettre rapidement les informations
			Information sur le rôle du Comité Local d'Installation Foncier (CLIF) et des outils disponibles (SCICs départementales...)
			Mobilisation du CLIF et des outils disponibles (SCICs départementales...)
			Mise en place d'outils de pérennisation et de gestion du foncier agricole, en associant le CLIF en amont des démarches (R18)
			Mise en œuvre de politiques d'acquisition de parcelles agricoles (R18)
		Qualifier le foncier pour assurer sa compatibilité avec une activité agricole	Analyse de la qualité agro-économique à l'échelle parcellaire, en s'appuyant sur des critères agronomiques, économiques et environnementaux (R21)
			Connaître les zones potentiellement polluées pour orienter les recherches de foncier et éviter des installations sur des secteurs dont le sol serait dégradé (+/-P40)

STRATEGIE DE RELOCALISATION ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE (2025/2029)

Renforcer l'économie agricole et la capacité alimentaire du territoire en diversifiant ses activités dans une approche durable

CONSTATS	ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
Partagés en commission Agriculture 19/12/23 & 06/03/25 + 10/04/25	Partagés 16/05/24 + SCoT	Objectifs concrets à atteindre "SMART" Partagés en commission le 03/12/24 et transcrits dans les documents du SCoT (PAS & DOO)	A poursuivre ou à mettre en œuvre Partagées le 06/05/25, validées le 24/06/25 puis précisées (portage) le 02/10/25 P : prescription dans le SCoT ; R : recommandation dans le SCoT

-22% d'exploitations au total (2020/2010) -22% des actifs en 10 ans (2020/2010) 57 exploitations concernées par la transmission (+60ans) représentent 8 074 ha = ¼ SAU totale de Maurienne Changements climatiques et ressource en eau	Transmission et adaptation des exploitations	Permettre l'adaptation des exploitations existantes en autorisant des aménagements et autoriser les constructions de nouvelles exploitations	Nouveaux bâtiments agricoles nécessaires à l'exploitation autorisés en zone A des documents d'urbanisme locaux (P42) Règlementation permettant la croissance, l'adaptation et la bonne fonctionnalité des activités agricoles dans les documents d'urbanisme (P42)
		Veiller à la cohérence des installations entre le projet du porteur et les enjeux agricoles du territoire	Orientation des porteurs de projets vers le CLIF et les groupements, en lien avec la stratégie alimentaire locale, le PAT de la Savoie et les outils fonciers associés (R20) Sensibilisation et accompagnement des transmissions et installations agricoles en veillant à la viabilité des exploitations (R20)
		Sécuriser l'accessibilité à la ressource en eau pour l'ensemble des exploitations	
		Mieux connaître les besoins en eau	Les diagnostics des documents d'urbanisme locaux traitent le besoin en eau pour l'agriculture, identifient les secteurs en tension et précisent si les parcelles agricoles sont alimentées par un réseau d'eau potable (P42)
		Promouvoir des pratiques plus économes en eau et plus adaptées au dérèglement climatique	Les pratiques des agriculteurs plus économes en eau sont encouragées et accompagnées : irrigation et choix de culture (R20 et R22) Valorisation des innovations, initiatives et projets
		Partager cette ressource dans une logique de multi-usages, sous réserve de l'adéquation avec la ressource disponible	Réalisation d'équipements de stockage et de distribution de l'eau, naturels ou artificiels permis dans les documents d'urbanisme, avec un usage multifonctionnel dans une logique de préservation des productions alimentaires (P42)
		Améliorer la durabilité des agrosystèmes	
		Améliorer la fertilité des sols à partir de ressources locales	Développement de la production de compost localement : construction de filière Sensibilisation pour faire prendre conscience de l'utilité de baisser les intrants
		Améliorer l'adaptation des semences utilisées	Echanges de pratiques, voyage d'études, visites de fermes Promotion et développement de la production de semences locales Identification et valorisation des grainothèques existantes
		Préserver la biodiversité	Mise en œuvre d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique

STRATEGIE DE RELOCALISATION ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE (2025/2029)

Renforcer l'économie agricole et la capacité alimentaire du territoire en diversifiant ses activités dans une approche durable

CONSTATS	ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
Partagés en commission Agriculture 19/12/23 & 06/03/25 + 10/04/25	Partagés 16/05/24 + SCoT	Objectifs concrets à atteindre "SMART" Partagés en commission le 03/12/24 et transcrits dans les documents du SCoT (PAS & DOO)	A poursuivre ou à mettre en œuvre Partagées le 06/05/25, validées le 24/06/25 puis précisées (portage) le 02/10/25 P : prescription dans le SCoT ; R : recommandation dans le SCoT

Un réseau professionnel organisé autour de structures collectives en gestion directe : CUMA, coopératives... Fragilité économique des outils collectifs : - d'exploitations par coopérative - de lait transformé en Beaufort - d'abattage depuis 22 Peu de produits locaux valorisés dans les cantines Producteurs intéressés pour approvisionner la restauration collective; capacités variables selon types de produits Organisation logistique repose sur producteurs Potentiel de dévpmnt en local bloqué par des freins commerciaux et logistique	Maintien et adaptation des outils collectifs	Pérenniser la filière Beaufort et ses outils coopératifs	Constructibilité et extension des outils collectifs garantis à travers les documents d'urbanisme (P44)
			Soutien à la filière Beaufort
		Structurer la filière viande	Modernisation et adaptation de l'abattoir de St Etienne de Cuines (P44)
			Consolidation des relations entre les éleveurs et l'abattoir pour une chaîne d'approvisionnement efficace (P44)
			Relocalisation et valorisation de la viande des vaches laitières (P44)
			Structuration des acteurs autour de l'abattoir (P44)
			Partage des résultats de l'audit et accompagnement la SA dans la mise en œuvre des préconisations retenues pour équilibrer le fonctionnement de l'abattoir
			Rencontre bisannuelle des acteurs de la filière viande
		Favoriser la consommation de produits locaux dans la restauration hors domicile	Participation aux travaux et actions engagés à l'échelle départementale dans le cadre du PAT : logistique, référencement auprès d'agrégeurs et suivi des lots REGAL.
		Mieux faire entrer le local dans les cantines	Etat des lieux des pratiques en termes d'approvisionnement des cuisines publiques du territoire
			Accompagnement des cuisines qui souhaitent relocaliser leurs approvisionnements
			Introduction de produits "mauriennais" régulièrement
			Participation à la semaine du goût
			Mise à jour et diffusion du catalogue des producteurs disposés à travailler avec la RDH
			Diffusion des pratiques d'approvisionnement en local qui fonctionnent
		Relocaliser la fabrication des repas (scolaires et petite enfance)	Sensibilisation des élus au budget nécessaire pour avoir des produits locaux en cuisine
			Implantation de cuisine centrale permise pour mieux répondre aux besoins (P44)
			Création d'une cuisine centrale dotée des personnels et équipements nécessaires au travail de produits bruts
		Optimiser et compléter la logistique alimentaire locale pour augmenter les volumes de produits locaux commercialisés	Construction de bâtiment logistique alimentaire permis pour promouvoir la mutualisation des ressources (P44)
			Renforcement des équipements structurants les circuits courts alimentaires (P44)
			Optimisation des parcours existants dans la vallée
			Appui au renforcement et/ou à l'émergence d'un intermédiaire et/ou plateforme

STRATEGIE DE RELOCALISATION ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE (2025/2029)

Renforcer l'économie agricole et la capacité alimentaire du territoire en diversifiant ses activités dans une approche durable

CONSTATS	ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
Partagés en commission Agriculture 19/12/23 & 06/03/25 + 10/04/25	Partagés 16/05/24 + SCoT	Objectifs concrets à atteindre "SMART" Partagés en commission le 03/12/24 et transcrits dans les documents du SCoT (PAS & DOO)	A poursuivre ou à mettre en œuvre Partagées le 06/05/25, validées le 24/06/25 puis précisées (portage) le 02/10/25 P : prescription dans le SCoT ; R : recommandation dans le SCoT
88% des exploitations en élevage, en lien avec la configuration du territoire Système alimentaire largement dépendant des importations Des productions de qualité et suffisantes : produits laitiers et viande d'agneau Productions de qualité insuffisantes : œufs (49%), viande bovine (37%), légumes (7%), pommes de terre (15%) Productions inexistantes ou destinées aux animaux : volaille, viande porcine, céréales et légumineuses	Valorisation et diversification des productions	Faire connaître et valoriser les productions agricoles locales aux consommateurs et acheteurs professionnels	Présentation des producteurs locaux : Exposition, brochures, site , réseaux sociaux
			Evènements agricoles : Comice, Fête des fromages, Fête de la Brebis, Salon de l'Artisanat, Foire aux plants...
			Interconnaissance des acteurs et liens entre le monde agricole et les autres acteurs privés et publics du territoire, les touristes, les usagers, etc. (R20)
			Introduction et valorisation de produits locaux dans les paniers, repas organisés...
		Diversifier les productions pour répondre aux besoins alimentaires des populations	Sensibilisation des acteurs et agriculteurs locaux en lien avec la stratégie alimentaire du territoire, dont GMS (R20)
			Sensibilisation des exploitants en grandes cultures à la diversification en maraichage plein champs, céréales, légumineuses...
			Sensibilisation des propriétaires terriens aux besoins en foncier
			Accompagnement des porteurs de projets aux métiers agricoles
		Sensibiliser les consommateurs pour rapprocher leurs demandes de l'offre locale et adapter les habitudes de consommation aux changements climatiques	Sensibilisation des consommateurs, y compris les jeunes, sur les productions du territoire, les métiers du système alimentaire, les enjeux autour de l'alimentation
			Sensibilisation des élus à l'échelle communale sur les enjeux de réponse aux besoins alimentaires des populations, en adéquation avec les potentiels de production
			Sensibilisation des consommateurs sur le prix des produits locaux et les coûts de l'alimentation
		Maintenir un modèle agricole durable en Maurienne	Lecture élargie et concertée des enjeux agricoles, au-delà du diagnostic agricole pour les documents d'urbanisme locaux (R20)
			Sensibilisation des populations, dont enfants et jeunes au gaspillage alimentaire